

DÉFIS DE LA PRIVATISATION DE L'ÉDUCATION EN AFRIQUE FRANCOPHONE



© edupop

NOTE D'INFORMATION

Septembre 2022

Projet de recherche financé par
l'Open Society Initiative for West
Africa (OSIWA)

Re²FPE

REseau de REcherche Francophone sur la Privatisation de l'Éducation

Cette *note d'information* a pour ambition de synthétiser les principaux défis de la privatisation de l'éducation en Afrique francophone sur la base d'une recherche menée par le ReFPE en 2021 et 2022 dans cinq pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Maroc, Niger et Togo). Cette recherche était déclinée en quatre axes : 1) l'évolution du sec-

teur privé ; 2) les caractéristiques de l'offre privée ; 3) la demande sociale ; 4) les politiques publiques vis-à-vis de la privatisation. Ce document présente les messages clés de ces quatre axes, et propose quelques recommandations, principalement destinées aux politiques éducatives.

Privatisation croissante au préscolaire et au secondaire

L'analyse de l'évolution de l'offre privée en Afrique francophone révèle une tendance générale à la privatisation de l'éducation depuis les indépendances. Néanmoins, ce processus n'est pas linéaire : il varie selon les pays, les périodes et les niveaux d'enseignement. On observe à la fois différentes périodes de recul ou de croissance rapide de la privatisation de l'éducation, qui mettent en exergue le rôle des politiques éducatives.

Enseignement primaire

Si l'enseignement primaire, depuis 1960, a connu une remarquable croissance, c'est aussi parce que les États ont massivement investi dans ce niveau d'enseignement. Pour tenter de généraliser l'enseignement primaire et développer le premier cycle du secondaire, ils ont dû mettre en œuvre des actions publiques en faveur des populations les plus

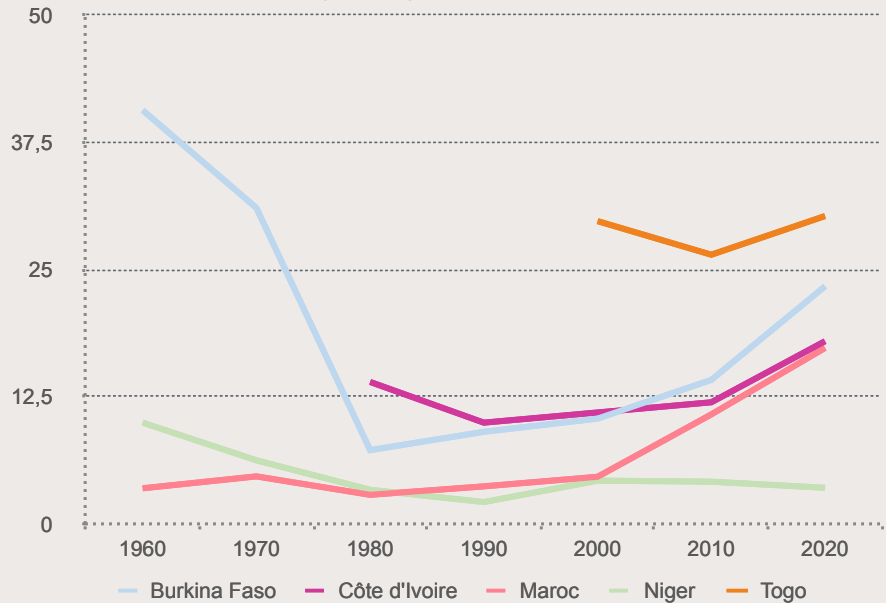
démunies, entre autres, en zones rurales, car les écoles privées laïques s'installent principalement en milieu urbain, là où la population est solvable. Le Graphique 1 révèle que la part du privé dans le primaire en termes d'effectifs d'élèves est relativement faible, notamment au Maroc et au Niger, tout en notant une tendance à

l'augmentation dans la majorité des pays.

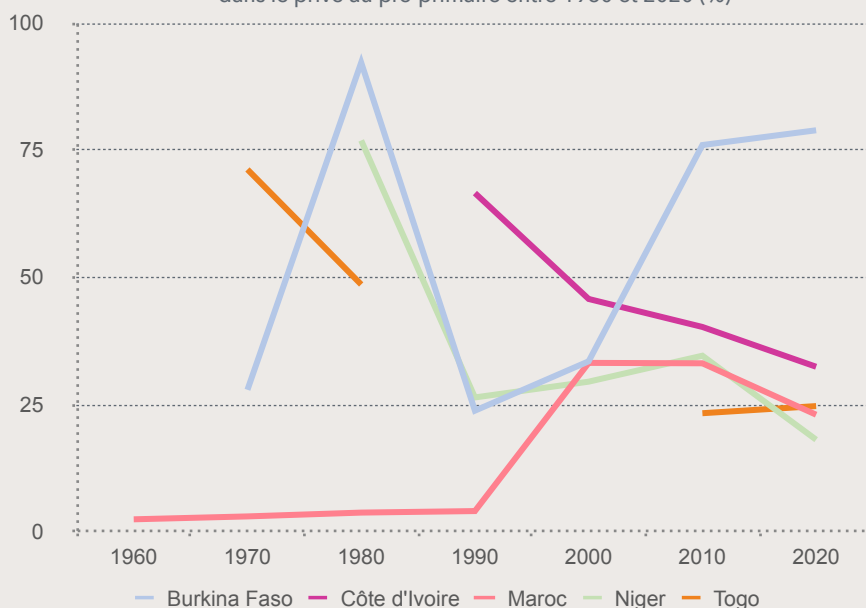
Enseignement préscolaire et secondaire

Le privé est particulièrement présent dans deux niveaux d'enseignement : le préscolaire et le secondaire. Ces tendances renvoient à la question de la massification de l'éducation, à la pression démographique croissante, à l'allongement de la scolarité obligatoire au-delà du primaire, et à la priorité souvent accordée à l'enseignement primaire public aux dépens des autres niveaux. Le Graphique 2 indique par exemple que le préscolaire a longtemps été dominé par le privé en Afrique francophone. Cette tendance s'inverse au cours des deux dernières décennies, sauf au Burkina Faso où le privé reste dominant.

Graphique 1. Évolution de la part des effectifs des élèves dans le privé au primaire entre 1960 et 2020 (%)



Graphique 2. Évolution de la part des effectifs des élèves dans le privé au pré-primaire entre 1960 et 2020 (%)



De fortes disparités dans l'offre éducative

L'offre privée n'est pas équivalente à l'offre publique, en particulier en termes d'infrastructures et de profils des enseignants.

Infrastructures

Comme l'analyse des cinq pays l'a souligné, dans tous les niveaux d'enseignement - du préscolaire au supérieur - la qualité des établissements du privé, à l'exception du privé communautaire, est meilleure que celle du public.

Au Togo, 39,2 % des établissements préscolaires privés disposent de l'électricité et 53,7 %, de latrines contre respectivement 4,1 % et 15,4 % pour les établissements publics.

Le secteur privé est mieux nanti en termes de bâti que le public et les infrastructures scolaires privées sont généralement mieux équipées en matière de disponibilité d'électricité, eau potable, latrines fonctionnelles et clôture. Cela s'explique en grande partie du fait que les écoles privées sont principalement implantées en milieu urbain où il est plus aisé de raccorder les écoles à l'électricité et à l'eau potable.

Enseignants

Ils ont des conditions plus précaires dans le privé que dans le public, hormis un taux d'encadrement des élèves plus avantageux. Cela interroge sur les attentes en termes de recrutement au niveau du privé qui, pour justifier de bas salaires, n'est pas exigeant sur les qualifications et compétences de son corps enseignant. Un certain paradoxe existe donc dans la mesure où bien que

En Côte d'Ivoire, le Baccalauréat (fin du secondaire) est le diplôme le plus répandu chez les enseignants du public (54,73%). Dans le secteur privé, c'est le BEPC (fin du primaire) qui domine (56,5 %), allant même jusqu'à 67,7 % pour les enseignants des écoles communautaires.

la qualité des apprentissages soit sensiblement meilleure dans le privé (tout en rappelant la diversité de ce secteur), les enseignants du public ont des conditions plus favorables, a priori, pour assurer une éducation de qualité.

Choix délibéré pour les plus favorisés vs absence de choix pour les moins favorisés

Quelles sont les principales raisons et conditions qui sous-tendent le choix des écoles privées par les familles ? Si, pendant longtemps, les parents d'élèves inscrivait massivement et de façon volontaire les enfants dans les écoles publiques à tous les niveaux d'enseignement, de plus en plus, les familles choisissent de se tourner vers le privé.

État absent et enjeu de la qualité

Une raison qui pousse les familles à s'orienter vers le privé correspond au manque d'offre publique, en particulier au préscolaire et au secondaire, ainsi que dans les zones rurales. Par ailleurs, tout en notant de fortes disparités, la demande sociale d'éducation est aussi souvent liée à la recherche de l'efficacité et de la réussite scolaire des élèves. Or, quand la qualité n'est pas au rendez-vous, les parents sont poussés à faire le choix, soit de la non-scolarisation, soit du privé. Les performances scolaires sont en effet, d'après les

familles, meilleures dans le privé que dans le public. Parmi les arguments souvent mentionnés, nous retrouvons les grèves récurrentes des enseignants qui ne permettent pas de terminer le programme scolaire, la faible qualité et l'insuffisance du matériel dans le public, et les effectifs pléthoriques.

Au Niger, l'éducation privée confessionnelle se développe à travers plusieurs types d'offres éducatives, notamment les écoles coraniques « modernisées » alliant religion et école « classique ». Cette demande du privé musulman est observable à différents niveaux d'enseignement, y compris dans le supérieur.

En lien avec la question de la qualité, l'offre privée étant diversifiée, elle peut répondre à des demandes variées de la part des familles, notamment d'un point de vue religieux.

Large choix pour les familles favorisées et en milieu urbain

Les familles favorisées, et qui plus est en milieu urbain, ont la possibilité d'envoyer leurs enfants dans des écoles de qualité avec un public socialement homogène, qui permettra une ascension sociale, et ainsi de reproduire les inégalités sociales existantes. Pour ces familles, le choix est ouvert et libre (institutions publiques et large gamme de structures privées). À noter toutefois que le milieu urbain est composé de populations très diversifiées : d'une part, des cadres nationaux et internationaux ayant des conditions de vie favorables et, d'autre part, des populations très pauvres travaillant dans le secteur informel et dont les choix sont limités à des offres publiques et privées de moindre qualité.

Choix contraint pour les familles défavorisées et en milieu rural

Pour les familles les plus défavorisées, les choix sont contraints par une offre scolaire publique limitée, d'une part, et privée de mauvaise qualité, d'autre part (principalement des écoles privées laïques de mauvaise qualité et non reconnues par l'État), surtout dans le secondaire, quitte à s'endetter pour scolariser leurs enfants. Pour les familles en milieu rural, le choix est quasi inexistant : elles envoient majoritairement leurs enfants dans des écoles publiques si elles existent, voire des écoles communautaires de mauvaise qualité. Précisons également qu'à part quelques exceptions, ce sont les filles qui pâtissent le plus des choix familiaux dans la mesure où la parité n'est pas encore respectée aussi bien dans le privé que dans le public.

Entre soutien croissant au privé et manque de contrôle de l'État

De manière générale, les États ont favorisé à travers des législations le développement du secteur privé, sans pour autant se donner les moyens de la régulation.

Au Maroc, les actions entreprises par l'Etat concernent surtout les incitations fiscales aux propriétaires d'écoles privées plutôt que l'aide directe aux familles.

Une législation favorable au privé

Dans tous les pays, des lois ou des plans d'action en vigueur permettent la participation des acteurs privés. Si d'un côté ces dispositions ont toujours existé depuis l'époque coloniale, et à la

suite des processus d'indépendance de ces pays, il a été toutefois observé une multiplication des textes de loi et de mesures en faveur de l'enseignement privé depuis les années 1990-2000.

Au Burkina Faso, en dépit de la gratuité de l'éducation de base déclarée officiellement, divers frais sont à la charge des familles, y compris dans le public, ce qui participe au processus de privatisation croissante : frais de scolarité, fournitures, alimentation, transports, cours de soutien, etc.

Cette accélération semble motivée par la nécessité de régler un secteur privé en expansion, même si celle-ci s'opère à différents niveaux selon les pays concernés. L'expansion du secteur privé résulte de la demande croissante d'éducation depuis l'adoption des agendas internationaux pour l'éducation, et de la difficulté de ces États à faire face à cette expansion.

Une faible régulation

Toutefois, l'écart entre ce qui est prévu sur le plan législatif et ce qui se vérifie dans la réalité des contextes signale une incapacité de la part des États d'assurer un contrôle effectif du développement du secteur privé. De plus, le fait que la gratuité de l'éducation n'est pas assurée dans presque tous les contextes pose d'importantes questions relatives à l'équité du système et au respect du principe de non-discrimination en éducation.

Carence des données sur le privé

La question de l'accès à des données de qualité mérite une attention spécifique. En effet, dans les cinq pays de cette recherche, il était presque impossible d'accéder à des bases de données statistiques officielles détaillées. L'étude est principalement basée sur des annuaires statistiques, là où les données sont souvent agrégées et ne permettent pas une analyse fine. La quantité des données disponibles varie de façon importante selon le niveau d'enseignement et selon les pays, ce qui reflète à la fois les politiques publiques d'éducation passées et présentes (et donc l'évolution de leurs priorités).

Sur les cinq pays étudiés, nous n'avons pu disposer de la base des données de statistiques scolaires que pour un seul pays, le Burkina Faso. Or ces données ne comportent pas d'informations personnelles qui pourraient justifier une telle rétention des informations de la part des ministères en charge de l'Éducation.

Par exemple, nous ne disposons pas toujours sur de longues périodes de données suffisantes et de qualité sur l'enseignement supérieur. La qualité des données disponibles est aussi un grand défi. Il a été constaté que les informations concernant les établissements scolaires privés ne sont pas toujours correctement enregistrées. Or, comment bâtir des politiques d'éducation sans une collecte fiable des informations nécessaires à la prise de décisions ? Comment permettre une analyse critique de celles-ci sans un accès libre et facilité à ces données ?

Recommandations

Sur la base de cette étude et à la suite d'échanges lors d'un [séminaire organisé à Dakar en juin 2022](#) avec des institutions nationales et internationales, voici une série de recommandations, élaborées sur la base des Principes d'Abidjan et principalement destinées aux politiques éducatives :

- ▶ **Assurer un accès à une éducation publique de qualité pour tous**

Conformément aux principes inscrits dans les principaux textes internationaux sur la protection et promotion du droit à l'éducation, et synthétisés dans les Principes d'Abidjan, les États doivent assurer un enseignement public de qualité à tous les niveaux, avec une attention particulière au pré-primaire et au secondaire où de fortes disparités existent à cause de la privatisation croissante dans les pays qui ont fait l'objet de cette analyse.
- ▶ **Garantir un accès équitable à une offre de qualité à tous les niveaux d'enseignement dans le public ainsi que dans le privé**

Afin de respecter le principe d'égalité et de non-discrimination, les États ont l'obligation de garantir la même qualité dans l'enseignement public et privé, du préscolaire au supérieur, en vue d'éviter le risque de créer un système éducatif à deux vitesses et d'engendrer des inégalités encore plus marquées du point de vue social et économique.
- ▶ **Promouvoir une amélioration des conditions de travail des enseignants du privé**

Considérant les conditions plus précaires des enseignants qui travaillent dans le privé par rapport à ceux du public, les États doivent s'engager à promouvoir l'établissement et le respect des mêmes conditions de travail en termes de salaire, recrutement, protection sociale, qualification, formation initiale et continue.
- ▶ **Mettre en place une régulation effective de l'offre privée**

La régulation par les États de l'expansion du privé reste un défi fondamental et doit être encouragée, surtout en considération du fait qu'un grand nombre d'établissements scolaires ne sont pas recensés, n'apparaissent pas dans les données officielles et ne sont donc pas contrôlés.
- ▶ **Développer et mettre à disposition des statistiques de qualité et librement accessibles**

Les États doivent s'engager à développer un système complet de récolte des données sur l'éducation à tous les niveaux et le rendre en libre accès sur les sites internet des ministères de l'Éducation. C'est indispensable à la fois pour bâtir des politiques éducatives ciblées et fondées sur des bases scientifiques solides, pour faciliter l'accès des différents acteurs de la société civile à ces données, mais aussi aux étudiants et aux chercheurs des pays concernés.

Plus d'informations/contact

Réseau de Recherche Francophone sur la Privatisation de l'Éducation (ReFPE)
refpe.org :: info@refpe.org

Auteur : Dr. Thibaut Lauwerier